



Alger le : ... 08 DEC. 2024

AVIS DE CONSULTATION N°03 /ENSSMAL/2024

Assurance des biens de L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral lance une consultation afin de sélectionner une compagnie d'assurance disposant d'un agrément dans le domaine en vue de conclure un contrat d'assurance des biens de l'école pour l'année 2025.

Conditions de participation

Ne peuvent participer à cette consultation, que les compagnies d'assurance titulaires d'un agrément dans le domaine, en situation régulière vis-à-vis des organismes fiscaux et parafiscaux, aptes à exécuter pleinement les obligations définies par la réglementation en vigueur, et qui ne tombent pas sous le coup d'une exclusion légale, telle que interdiction pénale, faillite ou incapacité juridique.

A cet effet, il est demandé à l'ensemble des compagnies remplissant les conditions précitées, de se rapprocher au secrétariat de direction pour retirer le cahier des charges relatif à cette opération paiement d'une somme de 1500 dinars non remboursable versée au compte ccp de l'agent comptable de l'école sous le N°18382.31 clé 60

Par ailleurs, nous vous informons qu'il est demandé aux soumissionnaires de se munir du cachet de l'Entreprise pour entamer la procédure de retrait.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires et documents en cours de validité, doivent être déposés au secrétariat de direction de l'école sous pli fermé unique portant que la mention

« À N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES » et l'intitulé de la consultation, et ce le dernier jour de délai de préparation des offres qui coïncide au 07 DEC. 2024 à 12 heures

L'ouverture des plis se fera, en présence des soumissionnaires qu'ils le désirent, le jour même de la date de dépôt des offres à 13 heures 30 min.



La Directrice

الأستاذة: لينده بن حاجة
المديرة